

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_002B : APPROBATION DU PROTOCOLE DE TERRITOIRE AVEC
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE (EPFO)

L'an deux mille vingt , le onze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 11 février 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Odile LACAZE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Louis BARRET), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Bruno CRUSEL (pouvoir à Enrico SPATARO), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Yves CHAPRON (pouvoir à Robert GAUTHIER)

Votants : 41

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 11 FÉVRIER 2020

N° DEL2020_002B : APPROBATION DU PROTOCOLE DE TERRITOIRE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE (EPFO)

Pilote : Habitat

Madame Michèle BARRAU-SARTRES, rapporteur,

La politique d'aménagement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la mise en œuvre de son projet de territoire « Cap 2030 » pour l'Albigeois nécessitent de constituer des réserves foncières notamment pour favoriser le développement économique et l'habitat.

L'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO) accompagne les collectivités dans leurs politiques d'aménagement en matière de création de logements, de réhabilitation et de renouvellement urbain des centres bourgs et centres-villes, de développement de l'activité économique, de restructuration/reconversion de friches, de préservation de l'environnement et de mise en œuvre de tout projet structurant pour renforcer l'attractivité du territoire.

Dans un contexte d'élaboration et de mise en révision des documents de planification et de programmation, notamment le PLUi, le PLH et le PCAET, l'élaboration d'une stratégie foncière représente un enjeu majeur pour le territoire du Grand Albigeois.

Le protocole de territoire, conclu entre l'EPFO et la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour une durée de 5 ans, porte sur l'intégralité du territoire albigeois. Il vise à définir les priorités d'interventions foncières et d'études à mener pour répondre aux enjeux et besoins du territoire albigeois, en lien avec les politiques publiques mises en œuvre au travers notamment des documents de planification et de programmation et des dispositifs contractuels, tels que les dispositifs cœur de ville et bourg-centre. Ce partenariat permettra de bénéficier de l'ingénierie et de la force d'intervention de l'EPFO pour définir et mettre en œuvre une stratégie foncière à court, moyen et long termes.

L'intervention foncière sur les secteurs identifiés comme étant stratégiques devra faire l'objet de conventions spécifiques - conventions pré-opérationnelles et/ou conventions opérationnelles - entre l'EPFO, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et les communes intéressées. Ces conventions permettront de procéder à des acquisitions foncières et opérations immobilières, afin de faciliter les opérations d'aménagement et de contribuer au développement de l'habitat et de l'activité économique.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération,

VU l'article L321-1 du code de l'urbanisme,

VU l'arrêté constitutif de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie,

VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2019-2023 de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie,

VU le projet de territoire du Grand Albigeois « Cap 2030 », approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 7 avril 2016,

VU le projet de protocole de territoire entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie et la communauté d'agglomération de l'Albigeois ci annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 janvier 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le protocole de territoire ci annexé entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie et la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

AUTORISE la présidente à signer le protocole de territoire entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie et la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT que la présente délibération sera notifiée à l'ensemble des communes du territoire.

Pour extrait conforme,
Fait le 11 février 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL